

**MUNICIPALITÉ SAINT-CÉLESTIN (PAROISSE)**

**DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE Gisèle Plourde

DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE,  GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Célestin (paroisse) QUE LE RÔLE DE PERCEPTION,

SUITE À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2017 EST

MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU.

QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS.

QUE CES TAXES SERONT PAYABLES DANS LES TRENTE JOURS DE LA MISE À LA POSTE DE LA DEMANDE DE PAIEMENT.

DONNÉ À Saint-Célestin (paroisse), ce 30 e JOUR DU MOIS DE janvier 2017

(S)  
Directrice générale & secrétaire-Trésorier(e)

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*JE, SOUSSIGNÉ(E), Gisèle Plourde, RÉSIDENT À Saint-Célestin (paroisse)*

DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  GREFFIER.

*DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Célestin (paroisse), CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE, AVOIR PUBLIÉ L'AVIS CI-HAUT EN :*

POUR MUNICIPALITÉ LOCALE :

*EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL,*

*ENTRE 9h00 ET 17h00 HEURES, LE 30e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2017*

POUR CITÉS ET VILLES:

*EN AFFICHANT UNE COPIE AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ,*

*ENTRE \_\_\_\_\_ ET \_\_\_\_\_ HEURES DE L' \_\_\_\_\_ -MIDI, LE \_\_\_\_\_*

*\_\_\_\_\_ JOUR DU MOIS DE \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_*

*ET EN FAISANT PARAÎTRE UNE COPIE DANS LE JOURNAL \_\_\_\_\_*

*ÉDITION DU \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_*

*EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 30 JANVIER 2017*

(S)

Directrice générale & secrétaire-Trésorier(e)